

1 ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS NEXANS 2024

1.1. COMPTES CONSOLIDES	2
1.1.1. Compte de résultat consolidé	2
1.1.2. État du résultat global consolidé	3
1.1.3. Bilan consolidé	4
1.1.4. Variation des capitaux propres consolidés	5
1.1.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	6
1.1.6. Notes annexes.....	7

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1. Comptes consolidés

1.1.1. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1er semestre 2024	1er semestre 2023
CHIFFRE D'AFFAIRES NET (a)	3,4	4 224	4 009
Coût des ventes		(3 619)	(3 483)
MARGE BRUTE		604	526
Charges administratives et commerciales		(262)	(243)
Frais de R&D		(43)	(42)
MARGE OPÉRATIONNELLE (b)	3	300	240
Effet Stock Outil (c)		25	6
Coûts de réorganisation	13	(23)	(23)
Autres produits et charges opérationnels	5, 6 et 7	(14)	(6)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		4	(0)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		291	217
Coût de l'endettement financier (net)		(21)	(26)
Autres produits et charges financiers (d)	7	(23)	(12)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		247	179
Impôts sur les bénéfices	8	(71)	(45)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		176	134
Résultat net des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		176	134
- dont part du Groupe		174	132
- dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle		2	2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	9		
- résultat de base par action		3,98	3,02
- résultat dilué par action		3,86	2,93

(a) En plus du chiffre d'affaires net, le Groupe utilise comme indicateur le chiffre d'affaires à prix métaux constants, calculé avec des cours de référence. Il est présenté dans l'information sectorielle en **Note 3** et est utilisé dans le rapport d'activité Partie 2. Ce chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants est utilisé dans le suivi de la performance opérationnelle pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité (le coût des ventes étant retraité de la même manière).

(b) La marge opérationnelle est un des indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

(c) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré.

(d) Les autres produits et charges financiers intègrent l'ajustement de la position monétaire sur la Turquie en lien avec l'application de la norme IAS 29 « Hyperinflation » cf. **Note 1** et **Note 7**.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1.2. État du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1er semestre 2024	1er semestre 2023
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		176	134
Éléments recyclables		42	(151)
- dont différences de conversion		4	(57)
- dont couverture des flux de trésorerie		38	(94)
Impôts sur éléments recyclables		(10)	18
Éléments non recyclables		23	5
- dont gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	12	23	5
- dont actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	-
- dont quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global		-	-
Impôts sur éléments non-recyclables		(5)	(3)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		50	(131)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		226	4
- dont part Groupe		224	2
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		2	2

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1.3. Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Goodwill	10	635	293
Immobilisations incorporelles		214	210
Immobilisations corporelles		2 035	1 854
Participations dans les entreprises associées		22	19
Impôts différés actifs		120	129
Autres actifs non courants		256	234
ACTIFS NON COURANTS		3 282	2 740
Stocks et en-cours		1 418	1 319
Actifs sur contrats		321	187
Clients et comptes rattachés		1 277	856
Instruments dérivés (courant)		78	67
Autres actifs courants		231	235
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	1 120	1 131
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		-	-
ACTIFS COURANTS		4 444	3 796
TOTAL DES ACTIFS		7 726	6 536

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2024	31 décembre 2023
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital, primes, résultat et réserves		1 877	1 793
Autres composantes des capitaux propres		(67)	(98)
Capitaux propres - part du Groupe		1 810	1 695
Intérêts ne donnant pas le contrôle		18	16
CAPITAUX PROPRES	11	1 828	1 711
Provisions pour retraite et engagements assimilés	12	224	237
Provisions (non courant)	13	82	82
Dettes financières (non courant)	14	1 652	747
Instruments dérivés (non courant)		14	33
Impôts différés passifs		140	129
PASSIFS NON COURANTS		2 112	1 227
Provisions (courant)	13	119	117
Dettes financières (courant)	14	278	598
Passifs sur contrats		895	738
Instruments dérivés (courant)		76	61
Fournisseurs et comptes rattachés		1 914	1 601
Autres passifs courants		505	482
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		-	-
PASSIFS COURANTS		3 787	3 597
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		7 726	6 536

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Nombre d'actions en circulation (a)	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 31 décembre 2022	43 460 978	44	1 604	(26)	46	(29)	13	1 652	15	1 667
Résultat net	-	-	-	-	132	-	-	132	2	134
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	2	(74)	(58)	(130)	(1)	(131)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL					134	(74)	(58)	2	2	4
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(92)	-	-	(92)	(1)	(93)
Variations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'actions réservés au personnel :										
- Valeur des services rendus par le personnel	253 400	-	-	-	7	-	-	7	-	7
- Sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	(2)	-	-	(2)	-	(2)
Au 30 juin 2023	-	-	-	-	71	-	-	1 563	-	1 579
Au 31 décembre 2023	43 633 522	44	1 604	(10)	159	(56)	(46)	1 695	16	1 711
Résultat net	-	-	-	-	174	-	-	174	2	176
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	18	29	4	50	0	50
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL					191	29	4	224	2	226
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(101)	-	-	(101)	(1)	(101)
Variations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres	(180 553)	-	-	5	(22)	-	-	(17)	-	(17)
Plans d'actions réservés au personnel :										
- Valeur des services rendus par le personnel	261 099	-	-	-	9	-	-	9	-	9
- Sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	(0)	-	(0)	(0)	(0)	(0)
Au 30 juin 2024	43 714 068	44	1 604	(4,704)	237	(28)	(43)	1 810	18	1 828

(a) Le nombre d'actions en circulation correspond aux actions émises diminuées des actions propres détenues ; les acquisitions et cessions d'actions propres ainsi que les actions en circulations sont détaillées en **Note 12**.

(b) Cette ligne intègre les effets de l'application initiale de la norme IAS 29 hyperinflation détaillés en **Notes 1 et 7**.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Résultat net		176	134
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill)		100	80
Coût de l'endettement financier (brut)		34	35
Effet Stock Outil (a)		(25)	(6)
Charge/(produit) d'impôts sur les bénéfices		71	45
Plus ou moins-value de cessions d'actifs		4	6
Variation nette des provisions et des passifs non courants		(6)	(7)
Variations de juste valeur sur les dérivés à caractère opérationnel		2	(20)
Charges liées à des paiements en instruments de capitaux propres		9	7
Autres retraitements		7	7
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS (b)		371	282
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement		(6)	142
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		(1)	(0)
Impôts versés		(56)	(69)
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		(64)	73
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		307	355
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1	0
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(191)	(148)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		4	(3)
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		(529)	(56)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		(1)	0
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		(717)	(206)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT		(409)	148
Émissions (remboursements) d'emprunts	2, 15	579	72
- dont la souscription de l'obligation 2024 - 2030		348	-
- dont la souscription de l'obligation 2024 - 2029		569	-
- dont le remboursement de l'obligation 2017 - 2024		(200)	-
- dont la souscription de l'obligation 2023 - 2028		-	398
- dont le remboursement de l'obligation 2018 - 2023		-	(325)
Augmentations (réductions) de capital en espèces (c)		(17)	(5)
Intérêts financiers versés		(50)	(35)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		-	-
Dividendes payés		(101)	(92)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		411	(61)
Impact de l'hyperinflation (d)		(1)	(1)
Incidence des variations des taux de change		(1)	(49)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(0)	38
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	14.A	1 114	1 129
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	14.A	1 114	1 167
- dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		1 120	1 174
- dont Concours bancaires courants – Passif		(6)	(6)

(a) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie.

(b) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Cash-flow opérationnel » qui s'obtient après réintégration des décaissements liés aux réorganisations cf. **Note 13** et déduction des impôts versés.

(c) Cette ligne intègre également les encaissements et décaissements sur les achats/ventes d'actions propres.

(d) Cette ligne intègre les effets de l'application de la norme IAS 29 « Hyperinflation » cf **Note 1** et **Note 7**.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1.6. Notes annexes

NOTE 1.	PRINCIPES COMPTABLES	8
NOTE 2.	PRINCIPAUX EVENEMENTS	10
NOTE 3.	SEGMENTS OPERATIONNELS	11
NOTE 4.	REVENU SUR CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS	13
NOTE 5.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	13
NOTE 6.	DEPRECIATIONS NETTES D'ACTIFS.....	13
NOTE 7.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	14
NOTE 8.	IMPOTS SUR LES BENEFICES	14
NOTE 9.	RESULTAT PAR ACTION	15
NOTE 10.	GOODWILL.....	15
NOTE 11.	CAPITAUX PROPRES	16
NOTE 12.	RETRAITES, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES A LONG TERME.....	17
NOTE 13.	PROVISIONS.....	18
NOTE 14.	ENDETTEMENT NET.....	19
NOTE 15.	PASSIFS EVENTUELS, LITIGES	21
NOTE 16.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	23

Note 1. Principes comptables

A. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Nexans (la Société) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège dans l'immeuble Le Vinci, 4 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie, France.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 juillet 2024.

CONFORMITE AVEC LA NORME IAS 34

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_fr

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers présentés.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

NORMES ET INTERPRETATIONS APPLIQUEES

Les méthodes comptables retenues au 30 juin 2024 sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à l'exception des éléments ci-dessous ainsi que des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires présentées en **Note 1.B**.

Au 30 juin 2024, le Groupe a appliqué les normes, amendements ou interprétations suivants publiés par l'IASB et adoptés par l'Union européenne sans que ces nouvelles applications aient de conséquences significatives dans les états financiers consolidés :

- Amendements à IAS 1 « Classements des passifs en courant et non courant » ;
- Amendements à IAS 8 « Définition d'une estimation comptable » ;
- Amendements à IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurance » et ses amendements ;
- Amendements IAS 7 et IFRS 7 concernant l'affacturage inversé.

Le Groupe applique la norme IAS 29 à la Turquie depuis le 1^{er} janvier 2022 et au Ghana depuis le 1^{er} janvier 2023.

Cette norme IAS 29 requiert de retraiter les éléments non-monnaïres des actifs et passifs du pays en hyperinflation ainsi que son compte de résultat pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat général de sa monnaie fonctionnelle, entraînant un profit ou une perte sur la position monétaire nette qui est enregistrée en résultat net. De plus, les états financiers de ce pays sont convertis au taux de clôture de la période considérée.

Ces publications n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe. Par ailleurs, faisant suite à la recommandation du « Pilier 2 » de l'OCDE conduisant à la création d'un régime d'impôt minimum pour les grandes organisations internationales, l'Union européenne a adopté le 14 décembre 2022 une directive rendant ce régime effectif le 1 janvier 2024, transposée par la France dans le cadre du projet de loi de finances 2024. Les règles du « Pilier 2 » sont donc applicables à toutes les entités effectivement contrôlées par la société Nexans, consolidées ou non.

Le groupe est soumis aux règles du « Pilier 2 » à partir du 1 janvier 2024. Les conséquences de l'application de la norme sont décrites dans la **Note 8** « Impôts sur les bénéfices ».

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

NOUVELLES NORMES PUBLIÉES ET NON ENCORE APPLICABLES

L'IASB n'a pas publié de normes, amendements ou interprétations adoptés par l'Union européenne et non encore applicables.

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne et potentiellement applicables au Groupe :

- Amendements IAS 21 « Absence de convertibilité ».

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs dans les états financiers liés à l'application de ces éléments.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact significatif tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations restent identiques à celles décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Au cours des six premiers mois de l'année 2024, la Direction a notamment réexaminé ses estimations concernant les éléments suivants :

- Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou goodwill (voir **Note 6** et **Note 10**) ;
- Reconnaissance et recouvrabilité de certains actifs d'impôts différés relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 8**) ;
- Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme ;
- Évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 12**) ;
- Provisions et passifs éventuels (voir **Note 13** et **Note 15**) ;
- Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs, qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe Nexans, soient différents des valeurs actuellement estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

B. PARTICULARITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES INTERMÉDIAIRES

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe ont été établis sur la base des règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation décrites dans la **Note 1.A**, auxquelles il convient d'apporter les précisions suivantes :

- Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôts de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal. Ce taux moyen annuel intègre le cas échéant l'impact des opérations juridiques structurantes intervenant sur la période, comme les fusions par exemple.
- La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Les charges comptabilisées sur la période correspondent au prorata des charges estimées sur l'année. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans afin de tenir compte des évolutions significatives éventuelles du semestre ou d'événements non récurrents. La valeur de marché des actifs de couverture est revue à la date de clôture.

Note 2. Principaux événements

A. VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Acquisition du groupe La Triveneta Cavi

Début 2024, Nexans a conclu un accord pour l'acquisition du groupe La Triveneta Cavi, l'un des leaders dans le secteur des câbles moyenne et basse tension.

Fondée en Italie en 1965, et présente aujourd'hui dans trente pays, La Triveneta Cavi produit principalement des câbles basse tension destinés aux secteurs du bâtiment, des infrastructures, des systèmes de câbles à retardateur de flamme et des applications pour les énergies renouvelables. L'entreprise exploite un parc industriel de premier ordre, verticalement intégré, composé notamment de trois sites de fabrication de câbles dotés de robustes capacités logistiques et d'une tréfilerie de cuivre interne, largement reconnue. Elle emploie près de 700 salariés hautement qualifiés, et affiche un chiffre d'affaires net de plus de 800 millions d'euros sur les douze derniers mois.

Nexans a finalisé avec succès l'acquisition du groupe La Triveneta Cavi après avoir obtenu l'autorisation de l'autorité de la concurrence italienne fin mai 2024.

Les détails et conditions de cette opération ainsi que le goodwill provisoire sont présentés en **Note 10** de l'annexe aux états financiers consolidés résumés du premier semestre 2024.

Les entités du groupe la Triveneta Cavi sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} juin 2024 et leurs activités ont contribué aux comptes consolidés du Groupe sur le premier semestre 2024 pour un chiffre d'affaires à prix métal courant de 76 millions d'euros et à une Marge Opérationnelle de 7 millions d'euros.

Sur une base six mois, considérant par exemple une acquisition au 1^{er} janvier 2024, la contribution au chiffre d'affaires courant et à la Marge Opérationnelle peut être estimée à respectivement 440 millions d'euros et 33 millions d'euros.

B. FINANCEMENT

Emissions d'obligations

Nexans a réalisé deux émissions obligataires sur le premier semestre 2024 :

- Une première émission, le 11 mars 2024, pour un montant de 350 millions d'euros, sur une échéance de six ans à un taux d'intérêt annuel de 4,25% ;
- Une deuxième émission, le 29 mai 2024, pour un montant de 575 millions d'euros, sur une échéance de cinq ans à un taux d'intérêt annuel de 4,125%. Cet emprunt obligataire a financé en partie l'acquisition du groupe la Triveneta Cavi.

Remboursement de l'emprunt obligataire à échéance 2024

Nexans a remboursé l'émission obligataire de 200 millions d'euros à sa date d'échéance le 5 avril 2024.

Note 3. Segments opérationnels

Le Groupe retient les segments suivants en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) :

- **« Bâtiment & Territoires »** : Ce segment fournit des systèmes de câblage fiables et des solutions énergétiques plus intelligentes pour aider les bâtiments et les territoires à être plus efficaces, plus vivables et plus durables. Il couvre les marchés suivants : bâtiment, villes / réseaux intelligents, e-mobilité, infrastructures locales, systèmes d'énergie décentralisés, électrification rurale. Il comprend deux composantes :
 - **« Distribution »** qui couvre les câbles destinés aux réseaux de distribution d'énergie gérés par les fournisseurs d'électricité au sein des « Territoires » ;
 - **« Usages »**, correspondant à l'ensemble des câbles d'équipement des différents « Bâtiment ».
- **« Production d'énergie & Transmission »** : Ce segment accompagne les clients du début (conception, ingénierie, financement, gestion d'actifs) à la fin du cycle (gestion du système) pour les aider à trouver la solution de câblage la mieux adaptée à leurs enjeux d'efficacité et de fiabilité. Il comprend les marchés suivants : fermes éoliennes *offshore*, interconnexions sous-marines, haute tension terrestre, transmissions sous-marines de données (étroitement liées aux projets de haute tension sous-marine), ainsi que la finalisation des projets en cours pour les solutions intelligentes pour le secteur pétrolier et gazier.
- **« Industrie & Solutions »** : Ce segment accompagne les équipementiers et les chefs de projets d'infrastructure industrielle dans la personnalisation de leurs solutions de câblage et de connectique pour leur permettre de répondre à leurs enjeux d'électrification, de numérisation et d'automatisation. Il englobe les marchés suivants : transports (aéronautique, ferroviaire, construction navale, automobile), automatismes, énergies renouvelables (solaire, éolien), ressources (pétrole et gaz, mines) et autres (nucléaire, médical, manutention).

La rubrique **« Autres »** inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs » comprenant les fils machine, les fils conducteurs.

Ainsi, parmi les éléments qui contribuent à la rubrique **« Autres »**, il convient de mentionner les faits suivants :

- Au 30 juin 2024, le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment est constitué à hauteur de 89% par le chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (77% au 30 juin 2023),
- La marge opérationnelle de ce segment est négative de 37 millions d'euros au 30 juin 2024. Elle inclut les profits liés aux ventes de fils de cuivre d'une part, et certaines charges centralisées pour le Groupe et non réparties entre les segments (frais de holding) d'autre part.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les segments présentés dans l'information sectorielle correspondent par ailleurs à des familles de produits similaires en termes de nature, de typologie de clients, de méthodes de distribution et de procédés de fabrication.

L'EBITDA ajusté est défini comme la marge opérationnelle avant (i) les amortissements et dépréciations, (ii) les dépenses fondées sur des actions et (iii) certains autres éléments opérationnels spécifiques qui ne sont pas représentatifs de la performance de l'entreprise.

Les chiffres présentés pour les premiers semestres 2024 et 2023 comprennent des chiffres d'affaires à prix métaux constants calculés avec les cours de référence de 5 000 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

A. INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

1er semestre 2024 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires		Production d'énergie & Transmission	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	Distribution	Usages				
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	733	1 276	635	963	616	4 224
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	635	989	622	890	410	3 546
EBITDA ajusté	99	139	68	114	(7)	412
Éléments opérationnels spécifiques (a)	-	-	(4)	-	(9)	(12)
Dotation aux amortissements	(14)	(12)	(33)	(20)	(21)	(100)
Marge opérationnelle	85	127	31	94	(37)	300
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	0	-	(0)	-	0	0

(a) Les éléments opérationnels spécifiques comprennent 9 millions d'euros liés aux paiements fondés sur des actions en "Autres", et 4 millions d'euros en "Production d'énergie & Transmission" en relation avec des coûts supplémentaires sur des projets à long terme affectés par des réorganisations antérieures.

1er semestre 2023 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires		Production d'énergie & Transmission	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	Distribution	Usages				
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	695	1 177	396	980	761	4 009
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	599	890	384	908	541	3 322
Chiffre d'affaires contributif à prix métal constant et cours de change 2024	598	873	379	904	537	3 292
EBITDA ajusté	82	137	30	109	(5)	354
Éléments opérationnels spécifiques (a)	-	-	(20)	-	(7)	(27)
Dotation aux amortissements	(13)	(12)	(25)	(19)	(18)	(87)
Marge opérationnelle	70	126	(15)	90	(30)	240
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	-	-	(0)	7	0	7

(a) Les éléments opérationnels spécifiques comprennent 7 millions d'euros liés aux paiements fondés sur des actions en "Autres", et 20 millions d'euros en "Production d'énergie & Transmission" en relation avec des coûts supplémentaires sur des projets à long terme affectés par des réorganisations antérieures. Ces surcoûts ont conduit à des pertes à terminaison qui ne sont pas représentatives de la performance réelle de l'activité.

B. INFORMATIONS POUR LES PAYS PRINCIPAUX

1er semestre 2024 (a) (en millions d'euros)	Norvège	Canada	France	Allemagne	Autres (b)	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	598	427	421	492	1 608	3 546

(a) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(b) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

1er semestre 2023 (a) (en millions d'euros)	Norvège	Canada	France	Allemagne	Autres (b)	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	390	466	440	510	1 516	3 322
Chiffre d'affaires net à prix métal constant et cours de change 2024	384	462	440	510	1 496	3 292

(a) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(b) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

C. INFORMATIONS POUR LES CLIENTS PRINCIPAUX

Le Groupe n'avait pas de clients qui représentaient individuellement plus de 10% de son chiffre d'affaires au premier semestre 2024 ou 2023.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 4. Revenu sur contrats conclus avec les clients

La désagrégation du chiffre d'affaires net se décompose comme suit :

1er semestre 2024 (Chiffre d'affaires, en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires		Production d'énergie & Transmission	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	Distribution	Usages				
Obligations de performance remplies à un moment précis	733	1 276	91	963	616	3 680
Obligations de performance remplies progressivement	-	-	544	-	-	544
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	733	1 276	635	963	616	4 224

1er semestre 2023 (Chiffre d'affaires, en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires		Production d'énergie & Transmission	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	Distribution	Usages				
Obligations de performance remplies à un moment précis	695	1 177	60	980	761	3 673
Obligations de performance remplies progressivement	-	-	336	-	-	336
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	695	1 177	396	980	761	4 009

Note 5. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Dépréciations d'actifs nettes	6	0	7
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		1	(1)
Plus et moins-value de cessions d'actifs		(4)	(6)
Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition	10	(12)	(6)
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence	15	(0)	(1)
Autres dépenses opérationnelles non courantes		(0)	(0)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS		(14)	(6)

Note 6. Dépréciations nettes d'actifs

Le Groupe revoit la valorisation de ses goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au moins une fois par exercice, et celle de ses actifs corporels et incorporels en cas d'indice de perte de valeur.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2024, le Groupe a procédé à une revue des principaux enjeux de dépréciation pour identifier les éventuels indices de perte de valeur apparus sur la période, tant sur les actifs individuels que sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Cette revue n'a pas conduit à identifier de nouvel indice de perte de valeur sur le premier semestre 2024.

En l'absence de test de dépréciation, aucune analyse de sensibilité n'a été effectuée.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Au cours du premier semestre 2023, une reprise de dépréciation de 7 millions d'euros avait été constatée sur les activités Industrie et Solutions aux Etats-Unis du fait de la poursuite de l'amélioration des performances.

Pour rappel, le Groupe a intégré les enjeux associés aux conséquences du changement climatique dans son approche – Se référer à la **Note 7** des états financiers consolidés annuels 2023.

Note 7. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	2	2
Dépréciation d'investissements financiers et provisions	(2)	(1)
Pertes et gains de change (nets)	(15)	(3)
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux	(3)	(2)
Hyperinflation	(1)	(1)
Autres	(4)	(5)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(23)	(12)

Note 8. Impôts sur les bénéfices

Les taux d'impôt effectifs sont les suivants pour les premiers semestres 2024 et 2023 :

(en millions d'euros)	1er semestre 2024	1er semestre 2023
Résultat avant impôts	247	179
- dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	4	(0)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS NETS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	244	179
(Impôts sur les bénéfices)	(71)	(45)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (EN %)	29,20%	24,94%

Au stade des travaux effectués sur les calculs et aux positions fiscales du « Pilier 2 », le Groupe est probablement soumis aux règles du « Pilier 2 » à partir du 1er janvier 2024 dans certaines juridictions. Aucune charge fiscale significative n'étant cependant attendue en 2024, le Groupe n'a pas comptabilisé de charge au titre du « Pilier 2 » dans les comptes au 30 juin 2024.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 9. Résultat par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	1er semestre 2024	1er semestre 2023
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (a)	174	132
Nombre moyen d'actions en circulation	43 673 924	43 564 042
Nombre moyen d'instruments dilutifs (b)	1 338 486	1 366 730
Nombre moyen d'actions dilué	45 012 410	44 930 772
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION		
- Résultat de base par action (c)	3,98	3,02
- Résultat dilué par action (c)	3,86	2,93

a) En millions d'euros. Le résultat net part du Groupe correspond au résultat net part du Groupe ajusté.

b) Les instruments dilutifs correspondent aux actions gratuites et de performance.

c) En euros.

Note 10. Goodwill

L'évolution des goodwill au cours du premier semestre 2024 (635 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 293 millions d'euros au 31 décembre 2023) est principalement liée à l'acquisition du groupe La Triveneta Cavi et, dans une moindre mesure, aux variations des taux de change sur la période dans la mesure où de nombreux goodwill du Groupe sont en effet exprimés en devises étrangères puisque rattachés aux acquisitions australienne (Olex), sud-américaine (Madeco & Centelsa) et nord-américaine (AmerCable).

Tous les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites dans les notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2023.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur les goodwill au 30 juin 2024, comme au 31 décembre 2023 et au 30 juin 2023.

Tous les goodwill seront testés au cours du second semestre 2024.

GOODWILL PROVISOIRE ASSOCIE A L'ACQUISITION DU GROUPE LA TRIVENETA CAVI

L'acquisition a été rémunérée principalement par la trésorerie issue de l'émission obligataire émise fin mai 2024, pour un coût d'acquisition de titres de 580 millions d'euros.

Le prix payé sera susceptible d'évoluer en application d'une clause d'ajustement de prix dont le montant n'est pas déterminé au 30 juin 2024.

Le montant payé net de la trésorerie acquise s'élève à 519 millions d'euros au 30 juin 2024.

Le goodwill comptabilisé à titre provisoire et avant allocation aux actifs et passifs identifiables s'élève à 338 millions d'euros à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Le tableau ci-après présente les principaux éléments de détermination du goodwill provisoire :

<i>(en millions d'euros)</i>	La Triveneta Acquisition 2024
Prix d'acquisition (a)	580
Coût d'acquisition des titres (1)	580
Actif	
Immobilisation (y compris financières)	72
Stocks	81
Créances	169
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60
Impôts différés actifs	0
Autres actifs	3
Passif	
Provisions	3
Impôts différés passifs	0
Dettes financières	3
Autres passifs	138
Actif net part du Groupe acquis (2)	242
Goodwill (1)-(2)	338

a) L'intégralité du prix d'acquisition a été payée en trésorerie et équivalents de trésorerie.

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 3, l'allocation du coût d'acquisition aux justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels acquis sera conduite au cours du second semestre 2024.

Les coûts d'acquisition correspondants se sont élevés à 11 millions d'euros sur le premier semestre 2024 et ont été comptabilisés en compte de résultat en application de la norme IFRS 3. Conformément aux principes comptables du Groupe (se référer à la **Note 1.D** des comptes consolidés du 31 décembre 2023), ils sont présentés sur la ligne spécifique « Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition » au sein des « Autres produits et charges opérationnels » cf. **Note 5**.

Note 11. Capitaux Propres

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Nexans S.A. est composé au 30 juin 2024 comme au 31 décembre 2023 de 43 753 380 actions entièrement libérées, de 1 euro de valeur nominale.

B. DISTRIBUTION

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a autorisé le 16 mai 2024 la distribution d'un dividende de 2,30 euros par action, ce qui, compte tenu des 43 720 721 actions ordinaires non auto-détenues constituant le capital de la société à la date de mise en paiement du 23 mai 2024, a entraîné un décaissement d'un montant de 101 millions d'euros.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 a autorisé le 11 mai 2023 la distribution d'un dividende de 2,10 euros par action, ce qui, compte tenu des 43 657 466 actions ordinaires non auto-détenues constituant le capital de la société à la date de mise en paiement du 17 mai 2023, avait entraîné un décaissement d'un montant de 92 millions d'euros.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

C. ACTIONS PROPRES

Les mouvements d'actions propres sur les premiers semestres 2024 et 2023 se détaillent comme suit :

	Notes	Nombre d'actions propres
Au 31 décembre 2022		292 402
Programme de rachat d'actions		35 856
Annulation d'actions propres		-
Attribution aux salariés	11.D	(253 400)
Contrat de liquidité (achats) / ventes		20 304
Au 30 juin 2023		95 162
Au 31 décembre 2023		119 858
Programme de rachat d'actions		175 000
Annulation d'actions propres		-
Attribution aux salariés	11.D	(261 099)
Contrat de liquidité (achats) / ventes		5 553
Au 30 juin 2024		39 312

D. ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE

Au 30 juin 2024, il existe 1 352 995 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action, soit 3,09 % du capital (1 325 345 actions au 31 décembre 2023 donnant droit à 3,03 % du capital).

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres.

Pour le premier semestre 2024, une charge de 9 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (contre une charge de 7 millions d'euros sur le premier semestre 2023).

Note 12. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans contributeurs afin de tenir compte des évolutions éventuelles du semestre ou d'évènements non récurrents significatifs. Au 30 juin 2024, les principaux engagements et actifs de couverture de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, du Canada et des Etats-Unis ont fait l'objet d'une réévaluation en fonction, principalement, des taux d'actualisation et de la valeur de marché des actifs.

A. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les taux d'actualisation (équivalents moyens) se décomposent par pays de la manière suivante aux dates des dernières clôtures :

	Taux d'actualisation 30 juin 2024	Taux d'actualisation 31 décembre 2023	Taux d'actualisation 30 juin 2023
France	3,60% - 3,70%	3,20% - 3,70%	3,15% - 3,80%
Allemagne	3,60% - 3,70%	3,20% - 3,70%	3,15% - 3,70%
Suisse	1,25%	1,30%	1,80%
Canada	4,90% - 4,95%	4,60% - 4,90%	4,95%
États-Unis	5,50%	5,20%	5,25%

B. ÉVOLUTION DE LA PROVISION NETTE POUR RETRAITE ET ENGAGEMENTS

(en millions d'euros)

	2024	2023
PROVISION / (ACTIF NET) AU 1ER JANVIER	158	160
- dont actif net d'engagement	(79)	(72)
- dont provision nette d'engagement	237	232
Charge / (produit) reconnu en résultat	5	7
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	(23)	(5)
Utilisation	(11)	(12)
Autres impacts (change, acquisitions / cessions...)	3	(7)
PROVISION / (ACTIF NET) AU 30 JUIN	132	143
- dont actif net d'engagement	(91)	(77)
- dont provision nette d'engagement	224	220

Note 13. Provisions

A. ANALYSE PAR NATURE

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)

	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour réorganisation	Autres provisions
AU 31 DÉCEMBRE 2023	200	87	22	91
Dotations	24	14	5	5
Reprises (provisions utilisées)	(14)	(6)	(7)	(1)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(12)	(11)	(1)	(0)
Écarts de conversion et autres	3	2	0	1
AU 30 JUIN 2024	201	86	19	96

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, des pertes sur contrats déficitaires et des pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 15**). Elles intègrent également le cas échéant les provisions sur les contrats de construction en cours.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel qui représentent 65 millions d'euros au 30 juin 2024, voir **Note 15**.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

B. ANALYSE DES COÛTS DE RÉORGANISATION

Les coûts de réorganisation s'élèvent à 23 millions d'euros sur le premier semestre 2024 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs (a)	Autres coûts monétaires	TOTAL
Dotations de la période nettes des reprises de provisions devenues sans objet	4	-	0	4
Autres coûts de l'exercice	0	-	19	20
TOTAL COÛTS DE RÉORGANISATION	4	-	20	23

a) Présentées en moins des actifs correspondants dans le bilan consolidé.

Note 14. Endettement net

Depuis février, Standard & Poor's a ajusté la perspective de la note long terme BB+ du Groupe de positive à stable.

A. ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2024	31 décembre 2023
Emprunts obligataires (a) – Non courant	14.B	1 316	398
Autres emprunts non courants (a)	14.C	224	246
TOTAL EMPRUNTS NON COURANTS (a)		1 540	644
Emprunts obligataires (a) – Courant	14.B	-	199
Emprunts courants et intérêts courus non échus (b)	14.C	243	354
Concours bancaires		6	16
TOTAL EMPRUNTS COURANTS (b)		249	569
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE (b)		1 789	1 213
Trésorerie		(1 065)	(1 056)
Équivalents de trésorerie		(55)	(75)
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE HORS DETTES SUR LOYERS FUTURS		669	82
Dettes sur loyers futurs (c)		141	132
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE		810	214

a) Hors intérêts courus non échus court terme et dettes sur loyers futurs.

b) Hors dettes sur loyers futurs.

c) Les dettes sur loyers futurs comprennent 112 millions d'euros de dettes non courantes, le solde correspondant à des dettes courantes. La charge d'intérêts afférente s'élève à 3 millions d'euros sur le premier semestre 2024.

Au 30 juin 2024, le solde net des dépôts de trésorerie situés dans les banques libanaises s'élève à 4 millions d'euros (4 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Au 30 juin 2024 comme au 31 décembre 2023, ils sont classés dans les autres créances nettes, hors de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

B. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(en millions d'euros)	Valeur comptable au 30 juin 2024	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal
Emprunt obligataire 2028	403	400	5 avril 2028	5,50%
Emprunt obligataire 2029	572	575	29 mai 2029	4,13%
Emprunt obligataire 2030	353	350	11 mars 2030	4,25%
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES (a)	1 328	1 325		

a) Dont intérêts courus court terme pour 11 millions d'euros.

Le 11 mars 2024, Nexans a réalisé une première émission obligataire pour un montant de 350 millions d'euros, sur une échéance de six ans avec un coupon annuel de 4,25%. Le prix d'émission était à 100% de la valeur nominale de l'obligation.

Le 5 avril 2024, Nexans a remboursé l'émission obligataire de 200 millions d'euros souscrite en 2017 pour une durée ferme de 7 ans.

Le 29 mai 2024, une deuxième émission obligataire a été réalisée pour un montant de 575 millions d'euros, sur une échéance de cinq ans à un coupon annuel de 4,125%. Le prix d'émission était à 99,447% de la valeur nominale de l'obligation.

C. EMPRUNTS NON OBLIGATAIRES

Le 6 octobre 2021, la Banque européenne d'investissement (BEI) avait accordé à Nexans un financement d'un montant de 200 millions d'euros, destiné à favoriser sa participation active à la transition énergétique mondiale et son engagement de contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2030.

Le 5 avril 2022, Nexans a tiré la totalité de cette ligne de financement soit un montant de 200 millions d'euros. L'emprunt, remboursable in fine, a une maturité de cinq ans (à échéance 5 avril 2027) et est assorti d'un coupon annuel à taux fixe de 1,93%.

Les intérêts courus non échus s'élèvent à 1 million d'euros au 30 juin 2024.

D. COVENANTS

Le 25 octobre 2022, le Groupe a signé un nouveau contrat de crédit syndiqué pour un montant de 800 millions d'euros, remplaçant le contrat de crédit syndiqué signé en 2018. Son échéance est fixée au 25 octobre 2027. Il comporte deux options d'extension d'un an, pouvant porter son échéance finale au 25 octobre 2029.

Le crédit syndiqué renouvelé et le financement de la Banque européenne d'investissement (BEI) comportent tous deux une obligation de respect de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1,20 ; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé tel que défini en **Note 3**, et qui ne doit pas excéder 3,2.

Au 30 juin 2024 comme au 31 décembre 2023, ces ratios sont largement respectés.

Le non-respect des engagements pris au titre du crédit syndiqué ou du financement de la Banque européenne d'investissement (BEI) entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période définie dans le contrat, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

Note 15. Passifs éventuels, litiges

A. ENQUÊTES DE CONCURRENCE

Fin janvier 2009, des enquêtes antitrust ont été lancées dans plusieurs pays contre divers fabricants de câbles, y compris des sociétés du Groupe, en lien avec des allégations de pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains.

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne, qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une entente anticoncurrentielle dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende infligée à Nexans France SAS par la Commission européenne.

Début juillet 2014, Nexans France SAS a réglé l'amende de 70,6 millions d'euros imposée par la Commission européenne.

Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne, lequel a rejeté l'appel le 12 juillet 2018. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne devant la Cour de Justice de l'Union européenne qui, à son tour, l'a rejeté le 16 juillet 2020.

Certaines entités du Groupe ont été notifiées de plaintes en dommages et intérêts introduites devant les tribunaux du Royaume-Uni, des Pays-Bas, d'Allemagne et d'Italie, contre Nexans et d'autres défendeurs.

Au Royaume-Uni, Prysmian est l'un des défendeurs au principal dans certaines actions en dommages et intérêts engagées par National Grid et Scottish Power en 2015. Des recours en contribution ont été introduits par Prysmian contre Nexans France SAS et la Société dans ces affaires. Prysmian et les autres défendeurs au principal ont conclu un accord avec National Grid et Scottish Power.

En avril 2017, Vattenfall a intenté contre Prysmian et NKT une action en dommages et intérêts pour infraction aux règles de concurrence devant la « High Court » à Londres. Le 12 juin 2020, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées d'un recours en contribution introduit par Prysmian. Les deux affaires ont été transférées de la « High Court » au *Competition Appeal Tribunal*. NKT a conclu un accord avec Vattenfall. L'action de Vattenfall contre Prysmian et le recours en contribution ont été transigés par Prysmian.

En mai 2022, une demande de certification d'un recours collectif a été déposée devant le *Competition Appeal Tribunal (CAT)* par Madame Spottiswoode, cette dernière sollicitant l'autorisation de poursuivre les groupes Nexans, Prysmian et NKT en dommages et intérêts au bénéfice de plaignants britanniques. L'action est basée sur la décision de la Commission Européenne de 2014 dans le secteur des câbles haute tension. En mai 2024, le CAT a certifié le recours, mais a requis de Madame Spottiswoode de transmettre plus de détails quant à la méthodologie de distribution envisagée et s'est réservé l'opportunité de dé-certifier le recours de Madame Spottiswoode.

En juillet 2022, *London Array Limited* et consors a initié une action devant le CAT contre Nexans France SAS et la Société, sur la base de la décision de la Commission Européenne. Nexans France SAS et la Société travaillent leurs arguments en défense, une première audience est prévue en avril 2025.

La société italienne Terna S.p.A a déposé plainte pour réparation des dommages subis pour violation des règles de concurrence devant le Tribunal de Milan. Nexans Italia a soumis ses arguments en défense le 24 octobre 2019, opposant notamment l'irrecevabilité de la demande formée contre la mauvaise personne morale. Le juge a rejeté la demande de Terna le 3 février 2020, pour manque de clarté. Terna a depuis complété sa requête et la procédure est en cours.

La plainte aux Pays-Bas a été déposée conjointement par l'Autorité de l'Electricité et de l'Eau du Bahreïn, le *Gulf Cooperation Council Interconnection Authority*, le Ministère koweïtien de l'électricité et de l'eau et *Oman Electricity Transmission Company*, à l'encontre de certaines sociétés du groupe Prysmian et de ses anciens actionnaires, ainsi que du Groupe Nexans et du Groupe ABB. Cette action a été introduite devant le tribunal d'Amsterdam. Nexans et les autres défendeurs ont déposé une requête contestant la compétence de la juridiction saisie, cette question étant désormais devant la Cour de Justice Européenne pour décision finale.

En octobre 2023, Nexans S.A a été assignée d'une plainte en date du 29 décembre 2022 déposée devant la Cour Régionale de Cologne (Allemagne) par la Société d'Electricité Saoudienne (SES). Cette plainte vise également d'autres sociétés, y inclus certaines entités des groupes NKT et Prysmian. Nexans ainsi que les autres co-défendeurs à l'action ont requis une caution correspondant aux frais de justice, et en Juin 2024 une décision a été rendue en ce sens contre SES.

Les enquêtes menées dans le secteur des câbles haute tension par les autorités américaines, japonaises, néo-zélandaises et canadiennes ont été clôturées sans sanction. La procédure engagée par l'autorité de la concurrence australienne (« ACCC ») contre Nexans, a été annulée par les tribunaux australiens, les juges ayant refusé de sanctionner Nexans et sa filiale australienne dans le secteur des câbles haute tension dans une affaire impliquant la vente de câbles basse et moyenne tension.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

L'enquête menée au Brésil par le « *General Superintendence* » de l'autorité de concurrence « *CADE* » dans le secteur des câbles électriques haute tension a été clôturée le 11 février 2020. Le 15 avril 2020, le tribunal administratif de *CADE* a condamné la Société, ainsi que d'autres fabricants de câbles. Nexans a payé l'amende d'environ un million d'euros (correspondant à la conversion du montant en BRL) et a fait appel de la décision.

L'enquête diligentée par l'autorité de la concurrence de Corée du sud (la « *KFTC* ») dans le secteur des câbles électriques haute tension n'a pas été officiellement clôturée mais Nexans comprend que la prescription devrait pouvoir être considérée comme acquise.

Par ailleurs, les filiales coréennes ont coopéré avec la *KFTC* dans le cadre d'enquêtes initiées entre 2013 et 2015 dans des secteurs autres que la haute tension. La *KFTC* a octroyé une immunité totale (et zéro amende) sur 15 de ces enquêtes. Pour 2 autres enquêtes, les filiales coréennes de Nexans se sont vu octroyer une réduction d'amende de 20 % et se sont acquittées d'une amende d'un total de 850 000 euros. Toutes ces enquêtes sont maintenant closes et les risques associés à la majorité des actions en indemnisation émanant de clients liés à ces enquêtes sont également clos.

Le 24 novembre 2017 en Espagne, Nexans Iberia et la Société (en sa qualité de société mère de Nexans Iberia) ont été notifiées d'une décision de l'autorité de la concurrence espagnole (« *CNMC* »), constatant que Nexans Iberia avait directement participé à des pratiques contraires au droit de la concurrence espagnol dans les secteurs des câbles basse et moyenne tension. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende imposée à Nexans Iberia par la *CNMC*. Début janvier 2018, Nexans Iberia a réglé l'amende de 1,3 millions d'euros imposée par la *CNMC*. Nexans Iberia et la Société ont fait appel de la décision de la *CNMC*. Nexans Iberia et la Société se sont pourvues en cassation de la décision. Le 21 mai 2024, le *CNMC* a réduit l'amende payée par Nexans Iberia, S.L et Nexans S.A à 1,1 millions d'euros.

En 2020 et en 2022, cinq plaintes (*IBERDROLA*, *TALPO*, *PINE*, *TSK* et *IMESAPI*) ont été signifiées à Nexans Iberia. Nexans défend ses droits dans le cadre de ces plaintes.

En janvier 2024, l'Autorité de la Concurrence française (*AC*) a conduit des opérations de visite et saisie inopinées dans trois sites du Groupe en France, eu égard à des allégations de pratique anti-concurrentielles dans le cadre de la distribution de câbles dans les territoires des *DROM-COM*. Nexans coopère avec l'*AC* et a fait appel de l'ordonnance ayant autorisé les opérations de visite et saisie inopinées.

En janvier et en mai 2022, l'Autorité allemande de la concurrence (« *FCO* ») a conduit des opérations de visite et saisie inopinées dans trois des sites du Groupe en Allemagne. Ces inspections s'inscrivent dans le cadre d'une enquête sur la surcharge métaux appliqués par les fabricants de câbles en Allemagne (l'Autorité allemande a également conduit des visites et saisies inopinées chez d'autres acteurs du marché allemand). L'enquête est en cours.

Au 30 juin 2024, le Groupe dispose d'une provision pour risques de 65 millions d'euros destinée à couvrir l'ensemble des procédures mentionnées ci-dessus, ainsi que les conséquences directes et indirectes des décisions relatives qui ont été ou seront rendues et en particulier les actions en dommages-intérêts initiées par les clients (existantes ou potentielles). Le montant de la provision est basé sur les estimations du management fondées sur les jurisprudences comparables et sur la base des informations disponibles à ce jour. Étant donné l'importante incertitude concernant l'ampleur des risques liés aux actions en indemnisation éventuelles et / ou aux amendes, la provision comptabilisée pourrait être substantiellement adaptée pour refléter les coûts finaux liés à ces risques.

Les dispositifs de prévention des risques et de conformité du Groupe ont été renforcés de manière régulière et significative au cours des dernières années. Cependant, le Groupe ne peut garantir que tous les risques liés à des pratiques non conformes aux règles d'éthique et de conduite des affaires applicables seront entièrement éliminés.

Le programme de conformité inclut des mesures de détection susceptibles de générer des enquêtes internes, voire externes. En ligne avec ses communications antérieures, la Société rappelle qu'une issue défavorable dans le cadre de procédures et / ou enquêtes en droit de la concurrence, ainsi que les conséquences liées, sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

B. AUTRES LITIGES ET PROCÉDURES AYANT DONNÉ LIEU À CONSTITUTION DE PROVISIONS

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constituées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte, selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes.

Les risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 30 juin 2024 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

C. PASSIFS ÉVENTUELS LIÉS AUX LITIGES, PROCÉDURES ET ENQUÊTES ADMINISTRATIVES

Au 30 juin 2024, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

Note 16. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important nécessitant d'être mentionné n'est survenu depuis le 30 juin 2024.